Image not found or type unknown

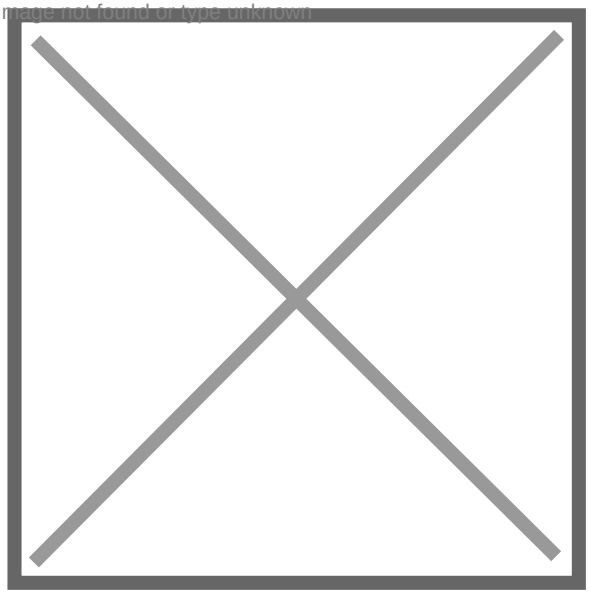

Rappel de salaire en 2007,licenciement economique

Par **marina2005**, le **19/01/2008** à **18:23**

J' ai perçu un arrière de salaire en 2007 portant sur la prime d' ancienneté et le 13 eme mois non perçu portant sur une période de 5 ans versée par l' AGS. Sur, cette somme j' ai a été prélever les charges sociale habituel je voudrai savoir si cette somme peut être pris en compte dans le brut annuel de 07 afin que ça compte pour ma demande d' assedic

Par **gogolwoman**, le **19/01/2008** à **18:50**

Bonjour,

[s]Le salaire de référence [/s]: il s’agit des rémunérations afférentes à la période de référence de 12 mois (les rappels de salaire versé en dehors sont inclus mais uniquement pour la période qui s’y rapporte) .

Ainsi, si votre période de référence est l’année 2007, les rappels de salaire qui vous ont été versé cette année là mais portant sur une période antérieure, ne peuvent être pris en compte.

Cordialement

Jennifer

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés